



Randonnée n°16419997

Une randonnée idéale pendant l'automne ensoleillé. Une grande partie sous les arbres, de splendides couleurs rouges, oranges, de bonnes odeurs de thym.

Durée :	4h30	Difficulté :	Moyenne
Distance :	9.29km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	640m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	645m	Régions :	Alpes, Préalpes d'Azur
Point haut :	950m	Commune :	Gilette (06830)
Point bas :	418m		

Description

Se garer sur la route M17 : le passage du Villars est très pentu et les places en haut sont plutôt réservées aux propriétaires. Quelques places le long de la route en s'éloignant de Gilette.

Balisage Jaune à suivre toute la randonnée même s'il y a quelques endroits où il est moins visible.

(D/A) Prolonger sur la route en direction du Villars, rejoindre le carrefour de la balise 14.

(1) Emprunter à gauche la chemin goudronné supportant le sentier. Poursuivre ensuite sur le sentier pour accéder à la balise 15.

(2) Obliquer à droite et poursuivre la montée assez raide, parvenir rive droite du ruisseau du Ravin de Li Baus.

(3) Prolonger la montée, ici le balisage n'est pas très visible. Tourner à gauche pour profiter de la vue. Prolonger ensuite et traverser le ruisseau. Le longer sur sa rive gauche pour atteindre la balise 53.

(4) Ici 2 possibilités :

- rejoindre en prenant le sentier de gauche vers le sommet du Mont Lion, revenir alors au carrefour,

- descendre à droite par le sentier indiqué Tour du Mont Lion. **Attention**, c'est très raide, risque de boue s'il a plu récemment.

Rejoindre un grand champ, le traverser et arriver au carrefour de la balise 50.

(5) Partir à gauche à 90° et prolonger en conservant toujours le sentier plat et principal. Atteindre le carrefour de la balise 51.

(6) Tourner à gauche à nouveau à 90°. Poursuivre et trouver la balise 52, prolonger de quelques mètres pour trouver un nouveau carrefour au niveau du lieu-dit Berlet.

(7) Emprunter à gauche le sentier quasiment plat, effectuer ensuite une légère remontée pour atteindre un point haut.

(8) Poursuivre en descente pour retrouver le carrefour de la balise 15.

(2) Reprendre à droite le cheminement inverse de l'aller pour retrouver le parking de la route M15 **(D/A)**.

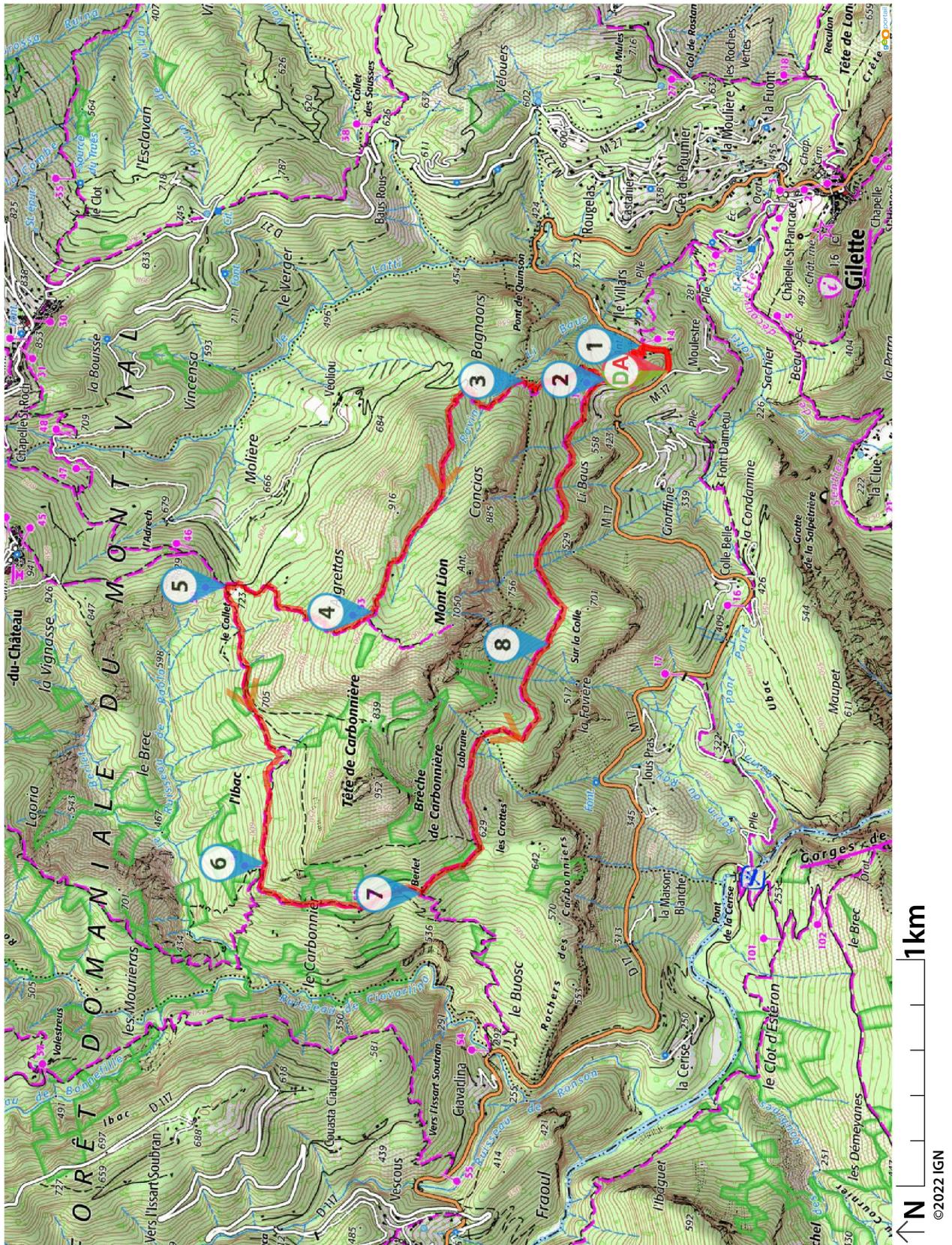
Informations pratiques

(D/A) Au retour à la voiture, j'ai fait demi-tour en m'insérant sur une route de propriété privée sur la gauche, tout de suite après les stationnements. Attention, il peut y avoir du trafic.

Pas de point d'eau ou d'abri (quelques ruines). Des bâtons seront appréciés pour la descente.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-mont-lion/-2>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

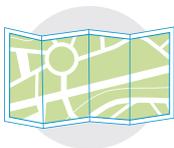
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



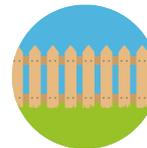
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.